

Interdiction du redoublement :

une mesure de plus qui s'inscrit dans le pacte de responsabilité

Un projet de décret visant à enterrer définitivement le redoublement est examiné par le Conseil d'Etat. Ce décret découle de la loi de refondation et de son article 37 qui n'envisage le redoublement que comme une procédure « exceptionnelle ».

Toute la presse l'admet, et ne semble pas s'en émouvoir plus que cela tant il convient d'asséner que le pacte de responsabilité est le seul avenir économique de la France, la suppression du redoublement ferait économiser à l'Education nationale 1,6 milliards d'euros, soit la suppression de 6 500 postes d'enseignants.

Alors bien sûr, il convient d'enrober cela de pédagogisme en faisant appel à des spécialistes ⁽¹⁾, les mêmes qui nous vantaient les mérites du passage de 4,5 jours de classe dans le primaire à 4 jours en 2008, pour vanter exactement le contraire 5 ans plus tard.

Le projet de décret qui abolit le redoublement met en avant « des pratiques pédagogiques diversifiées et différenciées », les « parcours scolaires » et « les PPRE ». Il précise : « La mise en œuvre des modalités de différenciation relève de l'autonomie des établissements. »

Tout cela au nom du socle et de l'inclusion scolaire inscrits dans la loi de refondation de l'école, qui consistent à faire baisser le coût de la scolarisation en faisant baisser le niveau des exigences. Tout cela dans une situation où les dotations ne permettent pas de faire face à la démographie, où le nombre d'élèves par classe explose, où les RASED ne sont pas reconstitués, où le manque de remplaçants est dramatique, alors que les postes d'assistantes sociales, d'infirmières et de médecins scolaires font défaut dans tous les établissements, toutes les écoles.

C'est ce désengagement de l'Etat pour tenir les 50 milliards d'économies inscrits dans le pacte de responsabilité qui nuit gravement à la réussite scolaire.

Pour la FNEC FP FO, il s'agit de laisser les professionnels, c'est-à-dire les enseignants, les chefs d'établissement et les conseils de classe dans le second degré, décider au cas par cas s'il faut qu'un élève redouble ou non.

Pour la FNEC FP FO, il serait temps, de la part des politiques de gauche comme de droite ou de certains responsables syndicaux, d'arrêter de suspecter l'enseignant de malveillance vis-à-vis des élèves et d'en faire le responsable systématique de l'échec scolaire.

Montreuil, le 8 octobre 2014.

⁽¹⁾ Les élèves ne sont pas égaux face au redoublement" : en moyenne, les élèves issus de milieux défavorisés ont une probabilité 1,5 fois plus forte de redoubler que ceux issus de milieux favorisés. C'est ce qu'indique une note de l'OCDE dédiée au redoublement, publiée le 23 septembre 2014. Ainsi, selon l'organisation internationale, le redoublement "renforce l'iniquité" au sein des systèmes éducatifs. Supprimez le redoublement, et tous les élèves seront égaux ? Pourquoi ne pas supprimer les notes ? Supprimer l'instruction ? Quelle économie budgétaire serait ainsi réalisée !



.../...